



Conseil de la Musique Classique  
Conseil de la Musique Contemporaine

 FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

[culture.be](http://culture.be)

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Administration générale de la Culture  
Service général des Arts de la Scène  
Service de la Musique classique

# Rapport d'activités 2012



## Table des Matières

<b>1. Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Composition et fonctionnement des Conseils.....</b>	<b>4</b>
2.1. Fonctionnement .....	4
2.2. Composition du Conseil de la Musique Classique.....	5
2.3. Composition du Conseil de la Musique Contemporaine.....	6
<b>3. Budget affecté à la Musique Classique et Contemporaine .....</b>	<b>7</b>
3.1. Budget total – évolution .....	7
3.2. Le Fonds Ecureuil.....	9
3.3. Ventilation des budgets par type de dossiers .....	9
<b>4. Subventions en Musique classique et contemporaine .....</b>	<b>10</b>
4.1. Contrats-programmes et conventions.....	10
4.2. Détail des avis rendus par le Conseil de la Musique Classique .....	12
4.3. Détail des avis rendus par le Conseil de la Musique Contemporaine .....	13
4.4. Subventions récurrentes et ponctuelles en musique classique .....	15
4.4.1 Aides aux ensembles et orchestres de musique classique.....	15
4.4.2 Aides aux festivals de musique classique .....	16
4.4.3 Aides aux organisateurs de concerts de musique classique .....	18
4.4.4 Aides à la production discographique en musique classique.....	19
4.4.5 Aides aux projets en musique classique.....	20
4.5. Subventions récurrentes et ponctuelles en musique contemporaine .....	22
4.5.1 Bourses d'aide à la composition .....	22
4.5.2 Aide à l'interprétation en musique contemporaine.....	24
4.5.3 Aides à la production discographique en musique contemporaine.....	25
4.5.4 Subventions aux ensembles, organisateurs et projets en musique contemporaine .....	27
<b>5. Les aides du Service de la Diffusion (Art et Vie) .....</b>	<b>28</b>
<b>6. Conclusions .....</b>	<b>29</b>
<b>7. Annexes .....</b>	<b>30</b>
7.1. Répartition du budget musique classique.....	30
7.2. Documents utiles .....	31
7.3. Composition du Service .....	31

# **1. Introduction**

Le Service de la Musique classique a pour missions de promouvoir, favoriser et développer la circulation des ensembles musicaux professionnels et la création musicale contemporaine en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces missions comportent notamment :

- l'octroi de subventions aux institutions musicales et lyriques majeures, aux orchestres, ensembles et interprètes, aux festivals, aux organisateurs de concerts, aux centres de musique électroacoustique, aux productions discographiques ;
- l'octroi de bourses aux compositeurs de musique contemporaine.

Selon le décret-cadre sur les Arts de la Scène, les demandes de subventions sont soumises, selon les cas, à l'avis du Conseil de la Musique Classique (CMCL) ou du Conseil de la Musique Contemporaine (CMC). Le présent rapport détaille les subventions attribuées par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine de la musique classique et contemporaine, sur base des décisions prises par la Ministre de la Culture, d'après l'avis de ces deux Conseils.

## **2. Composition et fonctionnement des Conseils**

### **2.1. Fonctionnement**

Le Conseil de la Musique Classique et le Conseil de la Musique Contemporaine sont régis par le décret du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la Scène. Leur fonctionnement se base sur un règlement d'ordre intérieur élaboré lors de leur mise en place.

Selon ce décret et ses arrêtés d'application, on entend par musique contemporaine la musique de tradition classique composée au cours des cinquante dernières années. Les autres types de musiques relèvent du Conseil de la Musique Classique (CMCL) ou du Conseil des Musiques non classiques (CMNC).

En 2012, le Conseil de la Musique Classique s'est réuni à cinq reprises :

- le 15/02/2012 (10 membres présents)
- le 30/03/2012 (10 membres présents)
- le 08/06/2012 (8 membres présents)
- le 25/10/2012 (14 membres présents)
- le 29/11/2012 (10 membres présents)

Quant au Conseil de la Musique Contemporaine, il s'est réuni aux dates suivantes :

- le 27/02/2012 (10 membres présents)
- le 12/06/2012 (8 membres présents)
- le 22/10/2012 (10 membres présents)
- le 10/12/2012 (10 membres présents)

Notons que certains membres remettent également des avis écrits lorsqu'ils ne peuvent participer à une réunion.

Lorsqu'un membre est concerné personnellement par une demande de subvention introduite auprès du Conseil, ledit membre quitte la séance et s'abstient de prendre part à la délibération et au vote.

Les avis positifs ou négatifs sont motivés et inscrits dans les procès-verbaux des réunions. Ces avis sont ensuite transmis au Ministre compétent qui prend la décision finale sur l'octroi d'une aide financière ou non. Il est donc important de rappeler qu'un Conseil est seulement une instance d'avis.

Conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration, les porteurs de projet peuvent avoir connaissance de l'avis qui les concerne s'ils en font la demande écrite auprès du Service de la Musique.

## **2.2. Composition du Conseil de la Musique Classique**

Le Conseil de la Musique Classique est composé de quatorze membres, reprenant les catégories suivantes :

- 3 professionnels exerçant l'activité d'interprète ;
- 3 professionnels exerçant l'activité de programmateur ou exerçant leur activité dans le domaine du disque ;
- 2 professionnels exerçant l'activité de critique musical ou d'enseignement de la musique classique ;
- 1 expert issu d'une association ayant pour objet social au moins la défense des usagers ou d'une catégorie d'usagers ;
- 1 représentant d'une organisation représentative d'utilisateurs agréée ;
- 4 représentants de tendances idéologiques et philosophiques.

Les membres du Conseil sont nommés pour une période de cinq ans, renouvelable une seule fois. Le mandat d'une partie des membres touchant à sa fin, un appel à candidatures a été lancé en mars 2012.

Ont siégé jusqu'en juin 2012, à titre de membres du Conseil de la Musique Classique : Mesdames Catherine Lemeunier, Viviane Mataigne, Anne Renouprez, Sabine de Ville, Patricia Wilenski, Messieurs Michel Bero, Jean-François Chamberlan, François Cheigné, Benoît van Langenhove, Herbert Meyer, Thierry Migliorini, Bernard Mouton, Louison Renault et Jean-Pierre Rousseau.

Ont siégé à partir de septembre 2012, à titre de membres du Conseil de la Musique Classique : Mesdames Catherine Lemeunier, Annick Van Noeyen, Anne Renouprez, Sabine de Ville, Patricia Wilenski, Messieurs Michel Bero, Jérôme Giersé, Benoit Van Langenhove, Gilles Ledure, Stefano Mazzonis di Pralafra, Herbert Meyer, Bernard Mouton, Baudouin Muylle et Guy Van Waas.

La Présidence du Conseil de la Musique Classique a été assurée par Monsieur Michel Bero et la Vice-Présidence par Madame Sabine de Ville jusqu'en juin 2012. Ceux-ci ont été réélus par l'ensemble des membres à partir de septembre 2012, et ce, pour les mêmes postes.

### **2.3. Composition du Conseil de la Musique Contemporaine**

Le Conseil de la Musique Contemporaine est normalement constitué de quatorze membres, répartis selon les catégories suivantes :

- 3 professionnels exerçant l'activité de compositeur ;
- 2 professionnels exerçant l'activité d'interprète ;
- 4 professionnels exerçant l'activité de programmeur, de critique musical, ou d'enseignant de musique contemporaine ou exerçant leur activité dans le milieu du disque ;
- 1 représentant d'une organisation représentative d'utilisateurs agréée ;
- 4 représentants de tendances idéologiques et philosophiques.

Comme pour le Conseil de la Musique Classique, un appel à candidatures a été lancé en mars 2012, afin de pourvoir au remplacement de tout ou d'une partie des membres du Conseil de la Musique Contemporaine.

Ont siégé jusqu'en juin 2012, à titre de membres du Conseil de la Musique Contemporaine : Mesdames Marie-Isabelle Collart, Bérénice Gillot, Annette Vande Gorne, Messieurs Bruno de Cat, Thierry Chleide, Jean-Philippe Collard-Neven, Jean-Paul Dessy, François Fontaine, Claude Janssens, Pierre Kolp, François Thiry, Todor Todoroff et Hao-Fu Zhang.

Jusqu'en juin 2012, un mandat (professionnel exerçant l'activité d'interprète) était vacant.

Ont siégé à partir de septembre 2012, à titre de membres du Conseil de la Musique Contemporaine :

Mesdames Marie-Isabelle Collart, Annette Vande Gorne, Messieurs Tarquin Billiet, Bruno de Cat, Jean-Pierre Deleuze, Jean-Paul Dessy, André Foulon, Stéphane Ginsburgh, François Fontaine, Pierre Kolp, Jean-Noël Remiche, Serge Urban (à partir de décembre 2012), François Thiry et Hao-Fu Zhang.

Jusqu'en juin 2012, le Conseil était placé sous la Présidence d'Annette Vande Gorne et sous la Vice-Présidence de Jean-Paul Dessy.

Actuellement, la Présidence du Conseil de la Musique Contemporaine est assurée par Annette Vande Gorne et la Vice-Présidence par François Thiry.

### 3. Budget affecté à la Musique Classique et Contemporaine

Le budget total affecté à la musique classique et contemporaine par la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est élevé à **30.294.261 €** pour l'année 2012.

#### 3.1. Budget total – évolution

Année	Montant total en €	augm p/r ex préc	ORW (Opéra) + OPRL (Orchestre)	augm p/r ex préc	ORCW + JM + Conseil de la Musique asbl	augm p/r ex préc	Solde = tout sauf les 5 asbl principales	augm p/r ex préc
1999	19.895.934	5,78 %	15.989.132	2,38 %	2.260.788	14,29 %	1.646.013	35,76 %
2000	21.125.114	6,18 %	16.608.866	3,88 %	2.523.556	11,62 %	1.992.692	21,06 %
2001	22.800.118	7,93 %	17.749.176	6,87 %	2.704.518	7,17 %	2.346.423	17,75 %
2002	23.802.000	4,39 %	18.172.000	2,38 %	2.709.000*	0,17 %	2.921.000	24,49 %
2003	24.060.000	1,08 %*	18.692.000	2,86 %	2.694.000*	-0,55 %	2.674.000	-8,46 %
2004	25.091.050	4,29 %	19.812.000	5,99 %	2.710.000	0,59 %	2.569.050**	-3,92 %
2005	25.769.300	2,70 %	20.106.000	1,48 %	2.668.000	-1,55 %	2.995.300**	16,59 %
2006	26.235.592	1,81 %	20.512.000	2,02 %	2.747.000	2,96 %	2.976.592	-0,62 %
2007	27.240.506	3,83 %	21.195.591	3,33 %	2.855.915	3,96 %	3.189.000	7,13 %
2008	28.171.416,60	3,42 %	22.033.000	3,95 %	2.967.000	3,89 %	3.171.416,60	-0,56 %
2009	29.363.000	4,23 %	22.974.000	4,27 %	3.009.000	1,42 %	3.380.000	6,58 %
2010	29.084.500	-0,22 %	22.639.000	-1,48 %	3.009.000	0,00 %	3.436.500	1,67 %
2011	29.815.606	2,51 %	23.124.000	2,14 %	3.139.000	4,32 %	3.552.606	3,38 %
2012	30.294.261	1,61 %	23.624.000	2,16 %	3.214.000	2,39 %	3.456.261	-2,71 %

\*N.B. Du 1/07/1998 au 31/03/2002, l'asbl ORCW s'est appelée « Mons-Musiques » et comprenait également l'Ensemble Musiques Nouvelles (EMN). Depuis le 1/4/2002, l'EMN est intégré à l'association « Le Manège Mons » et son subside (soit 470.998 € à partir de 2003) n'est donc plus repris dans la colonne « ORCW + JM + Conseil de la Musique » (cf. \*). Depuis 2003, ce subside n'est d'ailleurs plus imputé au budget « musique » de la F.W.B. Le budget du Service de la Musique a ainsi été réduit de 470.998 € du fait de ce transfert, ce qui influe sur ces statistiques budgétaires.

\*\* En 2004, un montant de 127.000 € dû à une asbl conventionnée a été reporté au budget 2005, ce qui diminue artificiellement le montant 2004 et augmente d'autant le montant 2005. Les montants auraient donc dû être : 2.696.050 € (+ 0,82 %) en 2004 et 2.868.300 € (+ 6,39 %) en 2005.

#### Notes :

1) A partir de 2001, des subventions extraordinaires ont été allouées à l'O.R.W. et à l'O.P.R.L. à des titres divers (compensation du retrait de la Loterie Nationale, aide au remboursement d'un prêt octroyé à l'O.R.W., aide à la gestion de la Salle Philharmonique, délocalisation de l'O.R.W. en 2009). Ceci explique l'augmentation irrégulière de la colonne « ORW + OPRL ».

2) En 2011 et 2012, les subsides aux principales institutions musicales ont été répartis comme suit :

Institution	2011	2012
- Opéra Royal de Wallonie	14.575.000 €	15.025.000 €
- Orchestre Philharmonique Royal de Liège	8.549.000 €	8.599.000 €
- Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	1.248.000 €	1.323.000 €
- Fédération des Jeunesses Musicales Wallonie-Bruxelles	994.000 €	994.000 €
- Asbl Conseil de la Musique de la Communauté française Wallonie-Bruxelles	897.000 €	897.000 €
<b>TOTAUX :</b>	<b>26.263.000 €</b>	<b>26.838.000 €</b>

N.B. Ces deux dernières associations sont majoritairement actives en musiques non classiques et ne devraient donc pas être comptabilisées totalement dans le budget « musique classique ».

## Constats

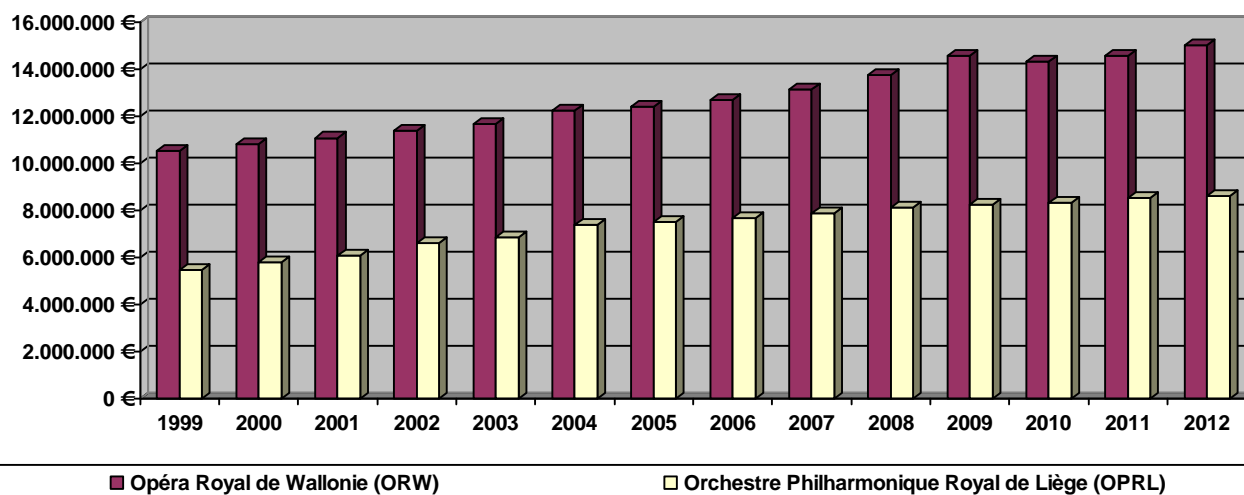
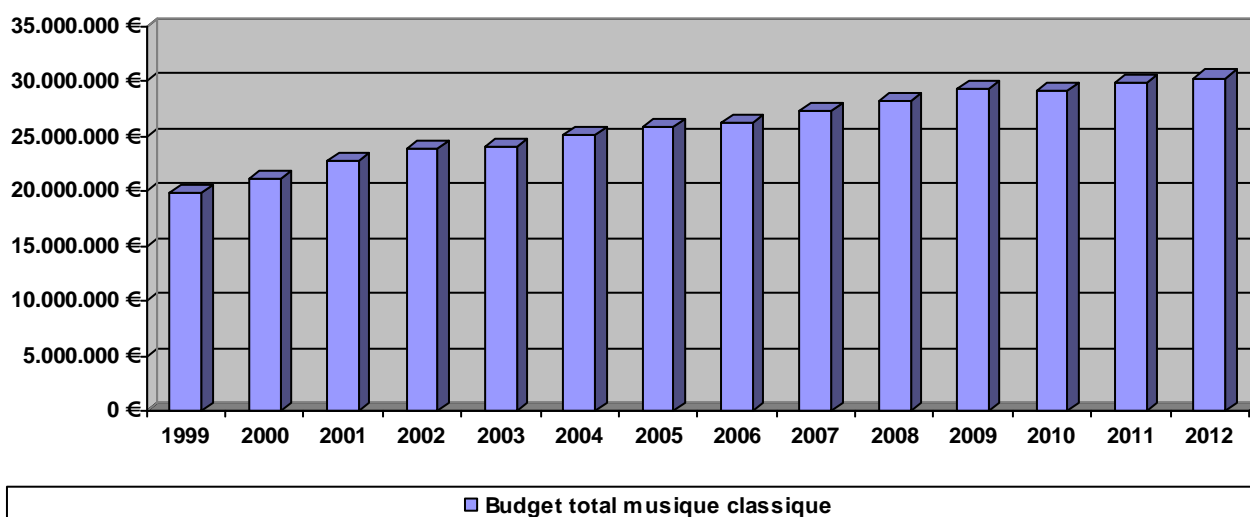
Malgré le contexte économique difficile, le **budget global** affecté à la musique classique et contemporaine a **progressé de 1,61 % par rapport à 2011**, dépassant pour la première fois les trente millions d'euros. Cette progression est cependant exclusivement due aux trois principales institutions musicales de la F.W.B. :

- subventions extraordinaires à l'Opéra Royal de Wallonie compensant notamment la diminution de sa subvention à charge de la Loterie Nationale ;
- paliers d'augmentation prévus dans les contrats-programmes 2009-2013 de l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège (OPRL) et de l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie (ORCW).

La somme totale affectée aux **contrats-programmes et conventions** en 2012 s'est élevée à **29.763.906 €** (soit 98,25 % du budget total consacré à la musique classique – contre 98,14 % en 2011 et 98 % en 2010). Il reste donc 530.355 € (contre 555.700€ en 2011), soit 1,75 % du budget annuel pour les dossiers récurrents et les dossiers ponctuels. À elles seules, les cinq principales institutions musicales représentent 88,59 % du budget affecté à la musique classique en 2012 (contre 88,18 % en 2010 et 88,08 % en 2011).

Il apparaît donc important de revaloriser, ou au moins de maintenir, les budgets affectés aux petits ensembles, organisateurs, festivals et projets ponctuels, tout en maintenant l'emploi dans les institutions majeures.

## Evolution du budget total consacré à la musique classique





### **3.2. Le Fonds Ecureuil**

Depuis début 2007, la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris des mesures destinées à anticiper le versement de la première tranche de la subvention inscrite aux contrats-programmes et conventions des organismes reconnus sur base du décret des Arts de la Scène.

En préfinançant dès les premiers jours de l'année et sans intérêts la première tranche de leur subvention, le Fonds Ecureuil permet de réduire la charge des intérêts bancaires pour les opérateurs répondant aux conditions fixées par le Gouvernement.

### **3.3. Ventilation des budgets par type de dossiers**

Chaque année, entre cent cinquante et deux cents demandes d'aide au projet sont déposées auprès du Service de la Musique Classique. Sur les 530.355 € consacrés en 2012 aux dossiers récurrents et aux dossiers ponctuels (donc hors conventions et contrats-programmes), 208.500 € ont été consacrés à la musique contemporaine et 321.855 € à la musique classique plus ancienne.

<b><u>1.1. Dossiers récurrents et ponctuels en musique classique</u></b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
- Ensembles et orchestres	107.000 €	108.000 €
- Festivals non conventionnés	49.500 €	44.700 €
- Organismes de concerts	64.100 €	51.000 €
- Disques	43.900 €	36.500 €
- Aides aux projets, production de spectacles, dossiers divers	86.100 €	81.655 €
<b>TOTAL non conventionnés (musique classique) :</b>	<b>350.600 €</b>	<b>321.855 €</b>
<b><u>1.2. Dossiers récurrents et ponctuels en musique contemporaine</u></b>		
- Bourses de composition	57.900 €	73.500 €
- Disques	24.100 €	24.500 €
- Ensembles, aides aux interprètes	39.300 €	44.000 €
- Organismes, festivals, production de spectacles, promotion	76.300 €	62.500 €
- Prix de concours	7.500 €	4.000 €
<b>TOTAL non conventionnés (musique contemporaine) :</b>	<b>205.100 €</b>	<b>208.500 €</b>
<b>TOTAL dossiers récurrents et ponctuels (1.1 + 1.2)</b>	<b>555.700 €</b>	<b>530.355 €</b>
<b><u>2. Contrats-programmes et conventions (voir ci-après)</u></b>		
<b>2.1 en musique classique</b>	<b>28.372.466 €</b>	<b>28.849.466 €</b>
<b>2.2 en musique contemporaine</b>	<b>887.440 €</b>	<b>914.440 €</b>
<b>TOTAL contrats-programmes et conventions</b>	<b>29.259.906 €</b>	<b>29.763.906 €</b>
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>29.815.606 €</b>	<b>30.294.261 €</b>

À ces chiffres, il convient d'ajouter la part de budget consacrée à l'Ensemble Musiques Nouvelles, désormais intégré au Manège.Mons qui a reçu, en 2012, 5.392.000 euros pour l'ensemble de ses activités.

Enfin, on n'oubliera pas que la promotion de la musique classique est également accomplie par d'autres institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment par la R.T.B.F. et la Médiathèque (devenue Point Culture), qui dépendent du Service de l'Audiovisuel.

## **4. Subventions en Musique classique et contemporaine**

### **4.1. Contrats-programmes et conventions**

Les principales institutions subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficient d'un contrat-programme (de 5 ans) ou d'une convention pluriannuelle (2 ou 4 ans). En 2012, le Service de la Musique classique a géré 33 contrats-programmes et conventions, dont 26 sont spécifiquement orientés vers la musique classique et 7 sont orientés vers la musique contemporaine.

Les 26 conventions et contrats-programmes susvisés en musique classique comprennent **deux nouvelles conventions** signées avec, d'une part, un festival spécialisé en musique ancienne, l'Automne Musical de Spa, et d'autre part, l'asbl Al Mizwète, qui organise une saison de concerts intitulée « Les Rencontres à la Chapelle de Monty », près de Herve. Par ailleurs, le festival « Bach en Vallée Mosane », organisé par le Ricercar Consort, a été intégré au contrat-programme de ce dernier.

Plusieurs conventions arrivaient à échéance en date du 31 décembre 2012 et une autre convention était déjà en cours de renouvellement. Le Conseil de la Musique Classique a donc consacré plusieurs réunions à étudier les dossiers de renouvellement, recevoir les responsables de ces associations et finaliser ses avis à l'attention de la Ministre de la Culture.

En 2012, les réunions de renouvellement en musique classique se sont déroulées de la manière suivante :

- **le 30 mars 2012 :**
  - La Cetra d'Orfeo : audition des responsables de l'asbl + avis définitif
  
- **le 8 juin 2012 :**
  - Outhere : analyse du dossier + avis définitif
  - Philharmonique de Namur : première analyse du dossier
  - Les Muffatti : analyse du dossier + avis définitif
  - Chamber Music For Europe : première analyse du dossier
  
- **le 12 juin 2012 (Conseil de la Musique Contemporaine) :**
  - Sub Rosa : analyse du dossier + avis définitif
  
- **le 25 octobre 2012 :**
  - Philharmonique de Namur : audition des responsables de l'asbl + avis définitif
  
- **le 29 novembre 2012 :**
  - Chamber Music For Europe : audition des responsables de l'asbl, demande de compléments de dossier

S'ils obtiennent un avis favorable du Conseil compétent, les contrats-programmes et conventions sont le plus souvent reconduits, mais sans augmentation, au vu de la conjoncture économique difficile.

Néanmoins, compte tenu du nombre important de concerts organisés, la subvention du **Festival des Midis-Minimes**, dont la convention était en cours de renouvellement depuis 2010, a été revalorisée début 2012, passant de 27.000 à 45.000 €, mais avec l'obligation de consacrer la totalité de cette augmentation aux cachets versés aux artistes programmés.

## Montants octroyés en 2011 et 2012

<b>Associations sous contrat-programme ou convention</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
1. Opéra Royal de Wallonie	14.575.000 €	15.025.000 €
2. Orchestre Philharmonique Royal de Liège	8.549.000 €	8.599.000 €
3. Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	1.248.000 €	1.323.000 €
4. Fédération des Jeunesses Musicales	994.000 €	994.000 €
5. Conseil de la Musique asbl	897.000 €	897.000 €
6. Centre d'Art Vocal et de Musique Ancienne	672.000 €	672.000 €
7. Festival de Wallonie	482.000 €	482.000 €
8. Festival Ars Musica	309.000 €	309.000 €
Pôle Lyrique léger de la FWB : intégré à la subvention du Palais des Beaux-Arts de Charleroi à partir de 2012	152.700 €	Transféré vers interdisciplinaire
<b>Ensembles musicaux</b>		
9. Ricercar Consort	92.800 €	99.500 € *
10. Chamber Music for Europe ( <i>ex Quatuor Danel</i> )	53.400 €	53.400 €
11. L'Art de Divertir (La Cetra d'Orfeo)	38.500 €	38.500 €
12. Les Muffatti	38.500 €	38.500 €
13. Scherzi Musicali (1 <sup>ère</sup> convention en 2011)	27.500 €	27.500 €
14. Ausonia (1 <sup>ère</sup> convention en 2011)	27.500 €	27.500 €
15. Chapelle Musicale de Tournai	25.100 €	25.100 €
<b>Organisateurs et festivals</b>		
16. Palais des Beaux-Arts de Bruxelles	151.173 €	151.173 €
17. Concerts Symphoniques Populaires de Charleroi	69.733 €	69.733 €
18. Opus 3 – Festival des Midis-Minimes	27.000 €	45.000 €
19. Les Concerts de Midi de la Ville de Liège	26.700 €	26.700 €
20. Philharmonique de Namur	23.400 €	23.400 €
21. Juillet Musical d'Aulne	23.400 €	23.400 €
22. Festival de l'Été Mosan	21.500 €	21.500 €
23. Printemps Musical de Silly	19.000 €	19.000 €
24. Automne musical de Spa (1 <sup>ère</sup> convention en 2012)	(ponctuel)	15.000 €
25. Al Mizwète (1 <sup>ère</sup> convention en 2012)	(ponctuel)	15.000 €
<b>Maisons de disques</b>		
26. Musique en Wallonie	78.560 €	78.560 €
27. Kastafior (label Cypres)	69.220 €	69.220 €
28. Sub Rosa (disques)	69.220 €	69.220 €
29. Outhere (Ricercar-disques)	59.000 €	59.000 €
<b>Musique électroacoustique</b>		
30. Centre Henri Pousseur	252.800 €	252.800 €
31. Musiques et Recherches	160.200 €	160.200 €
32. ACME		27.000 €**
<b>Associations diverses</b>		
33. Forum des compositeurs	27.000 €	27.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>29.259.906 €</b>	<b>29.763.906 €</b>

\* Un avenant 2012 a intégré au cahier des charges de cet ensemble, l'organisation du Festival Bach en Vallée Mosane, qui bénéficiait jusqu'ici d'une subvention ponctuelle récurrente auprès du Conseil de la Musique Classique.

\*\* Cette subvention a été octroyée en 2012 sur les crédits des aides ponctuelles.

## **4.2. Détail des avis rendus par le Conseil de la Musique Classique**

Au total, le Conseil a rendu **81 avis en 2012** (contre 72 en 2010 en 74 en 2011), dont :

### **- 6 avis d'ordre général :**

1. Demande d'aide à la production discographique : il a été décidé d'ajouter au formulaire de demande d'aide pour la production discographique des informations concernant les disques déjà enregistrés par le demandeur ainsi que les chiffres de ventes des précédents disques.

2. Intervention du Conseiller Musique de la Ministre de la Culture : 3 points abordés

- la situation budgétaire
- les tables de réflexions organisées en 2011 avec des intervenants du secteur des Musiques et les éléments clés qui s'en sont dégagés
- le renouvellement des instances d'avis.

3. Election d'un Président et d'un Vice-Président suite au renouvellement des membres intervenu mi-2012.

4. Discussion autour d'un futur projet de réforme du programme Art et Vie

5. Aides à la production discographique : débat sur la nécessité ou non de prendre en compte le cachet des musiciens s'ils s'auto-rémunèrent lors de l'enregistrement de leurs disques.

6. Mise à jour du vade-mecum relatif aux festivals et aux saisons de concerts.

**- 10 avis sur l'octroi ou le renouvellement de conventions ou contrats-programmes** (voir chapitre 4.1. du présent rapport) ;

**- 65 avis** (contre 64 en 2010 en 62 en 2011) **sur des demandes de subventions ponctuelles ou récurrentes (hors contrats-programmes et conventions)**, auxquels s'ajoutent **6 dossiers d'immunité fiscale** traités par l'Administration, soit 71 dossiers au total. Ces avis sont répartis comme suit :

Type de dossier	soutenus en 2012	soutenus sur budget 2013	dossiers reportés pour analyse complémentaire	refus	total
Ensembles et orchestres	11	/	/	2	13
Festivals	8	1	/	2	11
Organisateurs de concerts	6	1	/	1	8
Productions discographiques	5	5	2	3	15
Aides aux projets	9	1	2	6	18
Immunités fiscales (hors Conseil)	6	/	/	/	6
<b>TOTAUX</b>	<b>45</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>71</b>

Il convient de noter que d'autres dossiers, ne rentrant pas dans les critères de recevabilité, sont refusés au niveau de l'Administration, sans qu'ils ne doivent faire l'objet d'un avis du Conseil.

Enfin, 12 dossiers en musique classique ont reçu une subvention sur décision de Madame la Ministre, sans sollicitation de l'avis du Conseil.

### Avis positifs sur des demandes de subventions ponctuelles – évolution depuis 2008 :

Il s'agit ici des **avis** positifs rendus par le Conseil au cours de l'année concernée, incluant les dossiers éventuellement reportés sur le budget de l'année suivante. Ceci explique donc qu'il y ait des divergences entre ce tableau et ceux du chapitre 4.4, consacrés aux **subventions** octroyées par année budgétaire.

Exercice	Ensembles et Orchestres	Festivals	Organisateurs de concerts	Disques	Aides aux projets + immunités	Nombre total d'avis positifs
2008	13	9	11	8	22	<b>63</b>
2009	16	11	9	11	16	<b>63</b>
2010	15	10	8	14	14	<b>61</b>
2011	12	9	8	7	13	<b>49</b>
2012	11	9	7	10	16	<b>53</b>
<b>Total sur 5 ans</b>	<b>67</b>	<b>48</b>	<b>43</b>	<b>50</b>	<b>81</b>	<b>289</b>

On constate une légère diminution dans le nombre de subventions ponctuelles octroyées par rapport aux années précédentes. Celle-ci est cependant compensée par une augmentation du nombre de conventions : les subventions ponctuelles les plus régulières sont en effet stabilisées par la signature de conventions pluriannuelles. D'une manière générale, le milieu de la musique classique se caractérise par une grande stabilité de ses institutions dans la durée, notamment en comparaison avec les musiques non classiques.

### 4.3. Détail des avis rendus par le Conseil de la Musique Contemporaine

Au total, le Conseil a rendu **81 avis en 2012** (contre 65 en 2010 et 77 en 2011), dont :

#### - **6 avis d'ordre général :**

Formulaire de demande d'aide à l'interprétation : le Conseil a souhaité développer un programme d'aide aux interprètes d'œuvres contemporaines de compositeurs issus de notre Fédération. L'Administration a proposé un formulaire de demande et une définition des critères de subventionnement. Ces documents ont été débattus en Conseil. Le programme d'aide est aujourd'hui disponible sur le site du Service de la Musique classique : <http://www.artscene.cfwb.be/index.php?id=8159>.

Vade-mecum : le Conseil et l'Administration ont finalisé et/ou remis à jour les vade-mecum relatifs aux différents types d'aide proposés.

Réflexion sur les critères de soutien aux œuvres de musique contemporaine : le Conseil est souvent confronté à des demandes relatives à des projets ou des compositions de qualité, mais se trouvant à la frontière entre le Conseil des musiques non classiques et celui de la musique contemporaine, voire celui de la musique classique. Une réflexion entamée en 2011 a été poursuivie afin de clarifier les critères de soutien aux œuvres contemporaines.

La grille de barèmes d'intervention pour les bourses de composition a également été revue afin d'y inclure les œuvres de musique acousmatique.

- **1 avis sur le renouvellement de la convention du label Sub Rosa** (voir chapitre 4.1. du présent rapport) ;

- **74 avis sur des demandes de subventions ponctuelles ou récurrentes** (contre 62 en 2010 et 75 en 2011) **répartis comme suit :**

Type de dossier	soutenus en 2012	soutenus sur budget 2013	dossiers reportés pour analyse complémentaire	refus	total
Ensembles, organisateurs et associations	13	3	1	3	20
Aide à l'interprétation	1	/	/	/	1
Bourses de composition	14	13	/	17	44
Productions discographiques	3	5	1	0	9
<b>TOTAUX</b>	<b>31</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>74</b>

Il convient de noter que d'autres dossiers, ne rentrant pas dans les critères de recevabilité, sont refusés au niveau de l'Administration, sans qu'ils ne doivent faire l'objet d'un avis du Conseil.

Par ailleurs, dix dossiers qui avaient été examinés fin 2011 ont reçu un subside à charge des crédits 2012.

On remarque dans le tableau ci-dessus que pas moins de 21 dossiers examinés fin 2012 ont dû être reportés sur le budget 2013, soit le double des reports de 2011 sur 2012. En outre, pour la plupart d'entre eux, le montant a dû être réduit par rapport à l'avis rendu par le Conseil. Ceci est une conséquence du contexte budgétaire particulièrement difficile.

***Avis positifs sur des demandes de subventions ponctuelles – évolution depuis 2008 :***

Il s'agit ici des **avis** positifs rendus par le Conseil au cours de l'année concernée, incluant les dossiers éventuellement reportés sur le budget de l'année suivante. Ceci explique donc qu'il y ait des divergences entre ce tableau et ceux du chapitre 4.4, consacrés aux **subventions** octroyées par année budgétaire.

Exercice	Ensembles, organisateurs et associations	Interprètes (bourses)	Bourses de composition	Disques	<b>Nombre total d'avis positifs</b>
2008	10	/	24	2	<b>36</b>
2009	14	/	21	3	<b>38</b>
2010	13	/	17	1	<b>31</b>
2011	16	/	27	5	<b>48</b>
2012	16	1	27	8	<b>52</b>
<b>Total sur 5 ans</b>	<b>69</b>	<b>1</b>	<b>116</b>	<b>19</b>	<b>205</b>

## **4.4. Subventions récurrentes et ponctuelles en musique classique**

### **4.4.1 Aides aux ensembles et orchestres de musique classique**

Les principaux ensembles et orchestres bénéficient d'un contrat-programme ou d'une convention. Les autres reçoivent une subvention ponctuelle, par exemple pour la mise sur pied d'un programme précis, ou une subvention récurrente lorsque la qualité et la quantité des activités de l'ensemble le justifient.

Les dossiers sont examinés en tenant compte de plusieurs critères, tels que :

- le caractère professionnel ;
- l'intérêt et la cohérence du répertoire ;
- le nombre de concerts ;
- l'invitation régulière par des organisateurs reconnus, en Belgique et à l'étranger ;
- le nombre de musiciens engagés ;
- le budget du projet.

<b><i>Ensembles et orchestres bénéficiant d'un contrat-programme ou d'une convention</i></b> <i>(voir chapitre 4.1.)</i>
Opéra Royal de Wallonie
Orchestre Philharmonique Royal de Liège
Orchestre Royal de Chambre de Wallonie
Centre d'Art Vocal et de Musique Ancienne (Chœur de chambre de Namur, les Agréments, ...)
Ricercar Consort
Chamber Music For Europe
La Cetra d'Orfeo (asbl L'Art de Divertir)
Les Muffatti
Chapelle Musicale de Tournai
Scherzi Musicali (1 <sup>ère</sup> convention à partir de 2011)
Ausonia (1 <sup>ère</sup> convention à partir de 2011)

### *Subventions octroyées pour les ensembles et orchestres **non conventionnés** en 2012*

**Onze** subventions ont été octroyées à des ensembles et orchestres de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à charge du budget 2012, représentant un montant total de **108.000 €** contre 155.100 € en 2010 et 107.000 € en 2011.

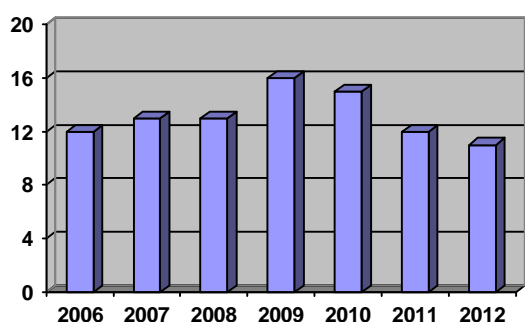
Il convient de rappeler que deux ensembles (Ausonia et Scherzi Musicali), jusqu'alors soutenus sur le budget des ensembles musicaux et orchestres non conventionnés, ont signé une convention en 2011. Ceci explique la diminution des crédits budgétaires consacrés aux ensembles non conventionnés, avec pour corollaire l'augmentation de ceux alloués aux ensembles bénéficiant d'un contrat-programme ou d'une convention.

En outre, en 2012, le Conseil de la Musique Classique a marqué son accord sur l'octroi d'une convention à l'Ensemble Clematis à partir de l'année 2013.

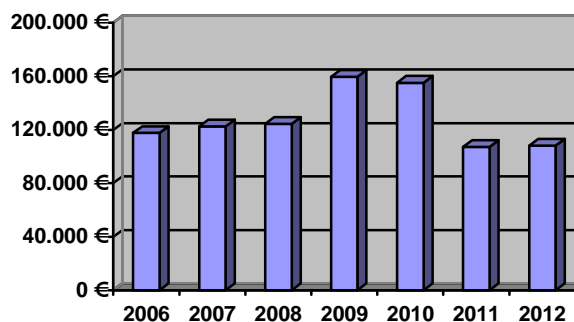
<b><i>Ensembles et orchestres <u>non conventionnés</u></i></b>	
<b>a) Musique baroque et musique ancienne</b>	<b>Montants</b>
Ensemble Clematis	18.000 €
Laudantes Consort (asbl Musicalis) – direction : Guy Janssens	15.000 €
<b>b) Ensembles de musique de chambre</b>	
Music'Arte (Ensembles Kheops et Arpae)	10.000 €
Quatuor Alfama	10.000 €

Ensemble Quartz	5.000 €
<b>c) Orchestres de chambre professionnels</b>	
Ensemble Orchestral de Bruxelles - direction : Jacques Vanherenthals	17.500 €
Orchestre Nuove Musiche – direction : Eric Lederhandler	10.000 €
<b>d) Orchestres de jeunes</b>	
Orchestre Symphonique des Jeunes de Bruxelles	7.500 €
Orchestre Sinfonietta – direction : Etienne Rappe	5.000 €
<b>e) Ensembles de tango</b>	
Ensemble Soledad	5.000 €
Ensemble Astoria	5.000 €

### Ensembles musicaux et orchestres non conventionnés



■ Nombre de subventions accordées (ensembles)



■ Montant octroyé (ensembles)

### 4.4.2 Aides aux festivals de musique classique

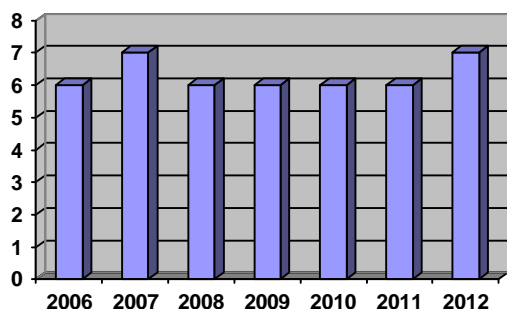
Les **sept principaux festivals** bénéficient d'un contrat-programme (Festival de Wallonie, Ars Musica) ou d'une convention (Eté Mosan, Juillet Musical d'Aulne, Midis-Minimes, Silly, Automne musical de Spa), représentant au total **914.900 €** en 2012, contre 833.900 € en 2010 et 881.900 € en 2011. Les autres reçoivent une subvention récurrente comprise, en 2012, entre 3.000 € et 7.200 €, selon le nombre de concerts, le nombre et la taille des ensembles de la Fédération Wallonie-Bruxelles invités, le montant total des cachets, l'intérêt de la programmation, etc.

L'Automne Musical de Spa, festival majoritairement orienté vers la musique baroque, qui bénéficiait d'une subvention récurrente (12.500 € en 2011) s'est vu attribuer une première convention de 4 ans en 2012, portant sur un montant de 15.000 €. Rappelons également que le festival Bach en Vallée Mosane a été intégré au contrat-programme du Ricercar Consort à partir de 2012.

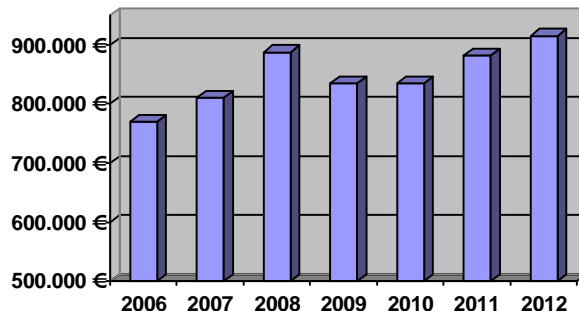
<i>Festivals bénéficiant d'un contrat-programme ou d'une convention</i>	
Festival de Wallonie	482.000 €
Festival Ars Musica	309.000 €
Festival des Midis-Minimes (asbl Opus 3)	45.000 €
Juillet Musical d'Aulne	23.400 €
Festival de l'Eté Mosan	21.500 €
Printemps Musical de Silly	19.000 €
Automne musical de Spa (1 <sup>ère</sup> convention en 2012)	15.000 €
<b>TOTAL FESTIVALS CONVENTIONNES</b>	<b>914.900 €</b>



## Festivals bénéficiant d'un contrat-programme ou d'une convention



■ Nombre de festivals avec CP/CV



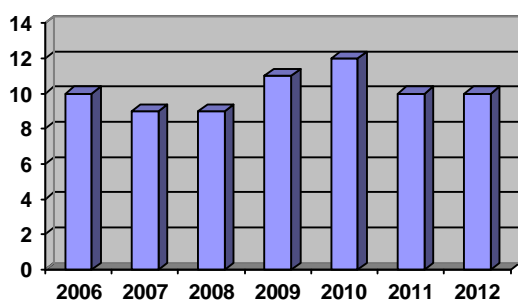
■ Montant octroyé (festivals avec CP/CV)

## Subventions octroyées pour les festivals *non conventionnés* en musique classique pour 2012

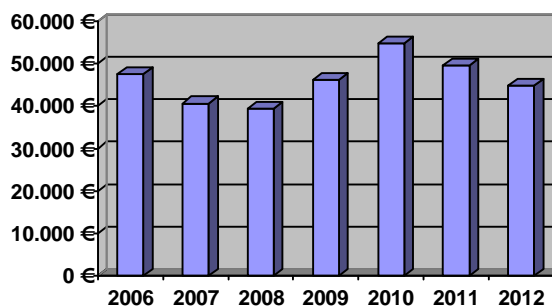
Dix subventions ont été octroyées pour des festivals à charge du budget 2012, représentant un montant total de **44.700 €** contre 54.700 € en 2010 et 49.500 € en 2011.

Festivals	Montants
L'Été Musical d'Horrues	7.000 €
L'Orangerie (Seneffe)	5.000 €
Festival de l'Orgue d'Août (asbl Voce et Organo – Bruxelles)	4.000 €
Liège les Orgues	4.000 €
Été Musical de Roisin	3.500 €
Musique dans la Vallée (asbl Au Pays de l'Attert)	3.000 €
Amis de l'Orgue Saint-Jacques (Liège)	3.000 €
BIG Brussels International Guitare Festival – 1 <sup>ère</sup> édition	4.000 €
Festival International Guillaume Lekeu (Verviers) – 1 <sup>ère</sup> édition	4.000 €
Festival de Piano de Quaregnon	7.200 €
<b>TOTAL FESTIVALS NON CONVENTIONNES</b>	<b>44.700 €</b>

## Festivals non conventionnés



■ Nombre de subventions accordées (festivals)



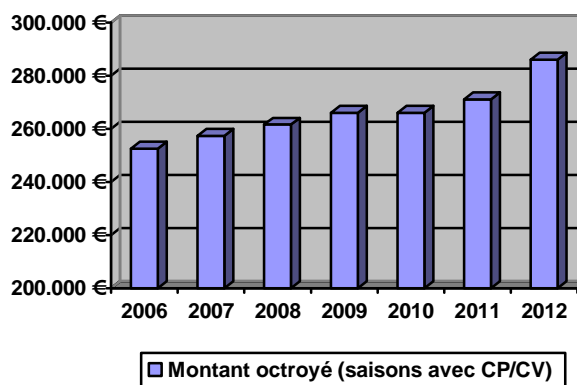
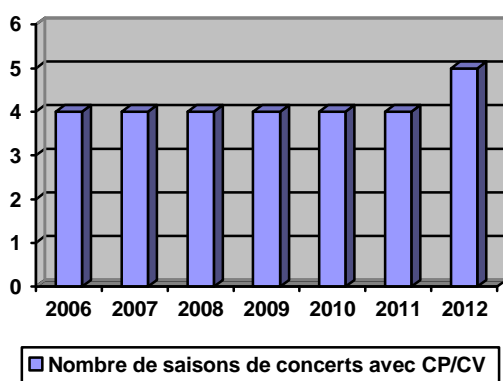
■ Montant octroyé (festivals)

#### 4.4.3 Aides aux organisateurs de concerts de musique classique

**Cinq** organisateurs de concerts bénéficient d'un contrat-programme ou d'une convention, pour un total de **286.006 €** contre 266.100 € en 2010 et 271.006 € en 2011. L'asbl Al Mizwète, organisatrice de concerts à la Chapelle de Monty (Herve) a bénéficié d'une première convention de 4 ans en 2012, portant sur une subvention de 15.000 € (subvention récurrente en 2011 : 13.700 €). Le Conseil s'est aussi prononcé en faveur de l'octroi d'une convention à l'asbl Cavatine (Namur) à partir de l'exercice 2013.

<i>Organisateurs de concerts bénéficiant d'un contrat-programme ou d'une convention</i>	
Palais des Beaux-Arts de Bruxelles (essentiellement Fédéral)	151.173 €
Concerts Symphoniques Populaires de Charleroi	69.733 €
Les Concerts de Midi de la Ville de Liège	26.700 €
Philharmonique de Namur	23.400 €
Al Mizwète (1 <sup>ère</sup> convention en 2012)	15.000 €
<b>TOTAL ORGANISATEURS CONVENTIONNES</b>	<b>286.006 €</b>

#### Organisateurs de concerts bénéficiant d'un contrat-programme ou d'une convention

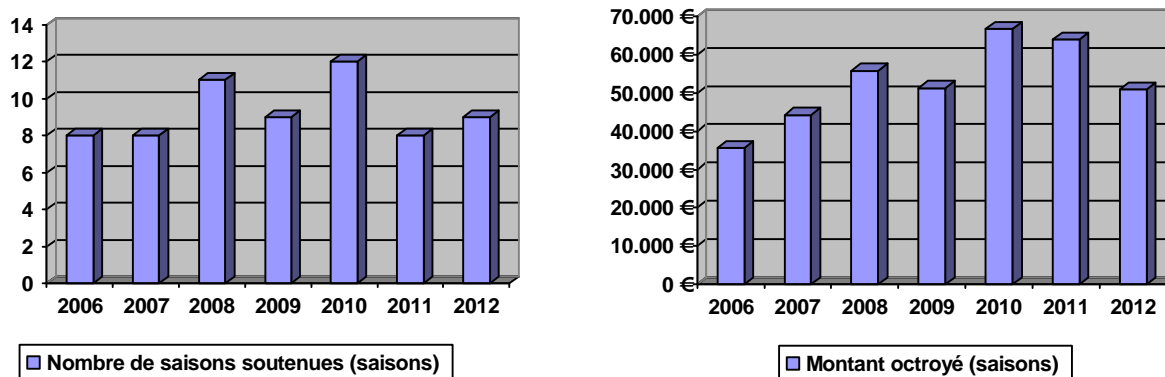


Les autres saisons de concerts peuvent recevoir une subvention ponctuelle ou récurrente. Les critères sont les mêmes que ceux applicables aux festivals (nombre de concerts, proportion d'artistes de la Fédération, etc.).

**Neuf** subventions ont été octroyées à des organisateurs de concerts à charge du budget 2012, représentant un montant total de **51.000 €** en 2012 contre 66.800 € en 2010 et 64.100 € en 2011.

<b>Organisateurs de concerts</b>	<b>Montants</b>
Cavatine asbl (Namur)	10.000 €
Festival Musical de Lasne	9.500 €
Espace Garage (Ottignies-LLN)	8.000 €
Les Amis de l'Académie de Mont-sur-Marchienne	7.500 €
Proquartetto (quatuor à cordes – Tournai)	6.000 €
Les Concerts du Dimanche Matin de Verviers	3.000 €
Concert Mozart par le Dextuor Foliamusica (hors Conseil)	3.000 €
Concerts « Voyages vers l'Est » au Domaine de Solvay (hors Conseil)	2.500 €
Les Spectacles du Conservatoire de Bruxelles (hors Conseil)	1.500 €
<b>TOTAL ORGANISATEURS NON CONVENTIONNES</b>	<b>51.000 €</b>

## Organisateurs de concerts non conventionnés



### 4.4.4 Aides à la production discographique en musique classique

Quatre labels, dont deux issus du secteur de la musique contemporaine, bénéficient d'une convention, pour un montant total de 276.000 € en 2012 (idem 2011). En outre, des subventions ponctuelles sont octroyées pour la réalisation de disques compacts de musique classique ou contemporaine consacrés à des compositeurs et/ou à des interprètes de la Fédération.

Les subventions sont octroyées en priorité pour des projets de disques d'œuvres de compositeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles (F.W.B.) jouées par des interprètes issus de celle-ci. Néanmoins, des subventions sont aussi octroyées pour des disques consacrés :

- à des œuvres de compositeurs de la F.W.B. jouées par des interprètes étrangers ou flamands ;
- à des œuvres de compositeurs étrangers ou flamands jouées par des interprètes de la F.W.B.

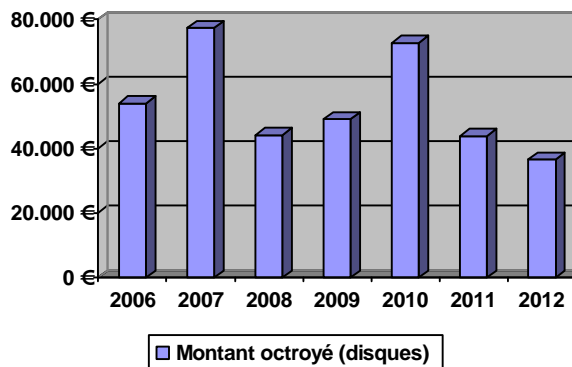
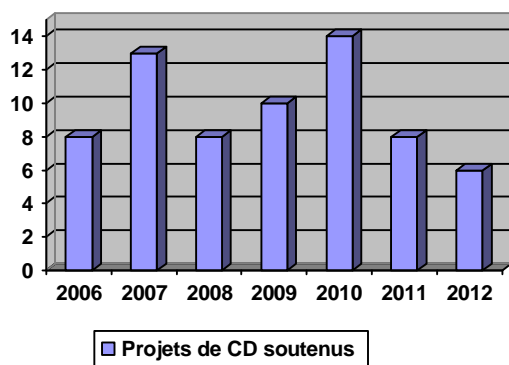
Dans la mesure où l'objectif poursuivi est la promotion des compositeurs et des interprètes, il est impératif que le disque bénéficie d'une distribution commerciale en Belgique et à l'étranger. Aucune aide n'est accordée pour des disques réalisés en autoproduction par des interprètes qui ne disposent pas d'un accord avec un label ou des sociétés de distribution belges ou étrangères.

Le montant de la subvention est déterminé en fonction de l'intérêt du projet, de la notoriété et du professionnalisme du compositeur et des interprètes, de la cohérence artistique du programme, de son originalité et du réalisme du volet financier. Les montants sont établis selon des plafonds d'intervention par poste du budget.

Cinq subventions, concernant **six disques**, ont été octroyées en musique classique à charge du budget 2012, représentant un montant total de **36.500 €** contre 72.800 € en 2010 et 43.900 € en 2011. Par ailleurs, cinq avis positifs du Conseil rendus de juin à novembre 2012 ont dû être reportés à 2013, par manque de budget.

Productions discographiques	Montants
Les Muffatti – CD Reinhard Keiser	15.000 €
Eliane Reyers – CD « Tansman » et CD « Au fil de l'eau » (Chopin, Liszt, Ravel et Debussy)	6.500 €
JMusiciens (Ensemble Astoria) – CD Astor Piazzolla	5.000 €
Arts/Scène Production - CD Demachy	5.000 €
Kelys – CD Giulio Caccini, Marco Marazzoli et Girolamo Kapsberger	5.000 €
<b>TOTAL DISQUES NON CONVENTIONNES</b>	<b>36.500 €</b>

## Productions discographiques : aides ponctuelles en musique classique



### 4.4.5 Aides aux projets en musique classique

Outre les principales catégories citées ci-dessus (ensembles musicaux, festivals, organisateurs et disques), qui constituent ses priorités, le Service de la musique soutient occasionnellement d'autres types de projets : concours, recherches, formations, etc.

Le soutien aux concours se limite habituellement à l'octroi d'un Prix à un lauréat de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dix-huit subventions ont été octroyées pour des aides aux projets à charge du budget 2012. En outre, il faut mentionner 6 subventions d'un montant de 25 à 30 euros qui ont été octroyées à des associations diverses en vue de leur permettre de bénéficier de l'immunité fiscale des dons faits en leur faveur, accordée par le Ministère des Finances.

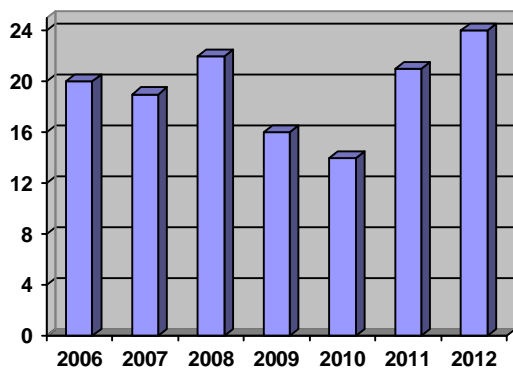
Ces 18 subsides et les 6 immunités fiscales représentent un montant total de 81.655 € en 2012 contre 48.750 € en 2010 et 86.100€ en 2011.

Par ailleurs, un avis rendu en 2012 relatif à la création d'un opéra de Grétry a été imputé au budget 2013, compte tenu de la date de réalisation du projet.

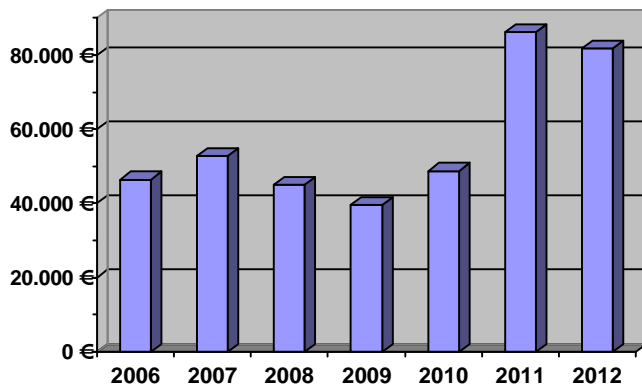
Aides aux projets	Montants
Idée Fixe – « La Nuit Musicale » au Domaine du Château de Seneffe	17.500 €
Idée Fixe – Opéra « Les Contes d'Hoffman » de Jacques Offenbach	12.500 €
Ensemble Clematis - Opéra « Ulisse nel'Isola di Circe » de G. Zamponi	10.000 €
Concours International André Dumortier –Prix	5.000 €
Centre d'Etude de Musique Populaire Baroque – Représentation supplémentaire de l'opéra « Atyss traverssti »	4.500 €
Sebemi – Site Internet du magazine « Crescendo »	5.000 €
Les Amis de la Harpe Mosane – Concours International de harpe « Félix Godefroid » - Prix de la Fédération Wallonie-Bruxelles	1.500 €
Société liégeoise de musicologie	2.000 €
Union Wallonne des Organistes	1.800 €
<b>Dossiers hors Conseil, sur crédits pluridisciplinaires</b>	
Ville de Liège – Préparation du Bicentenaire Grétry par Patrick Dheur	6.000 €
Province du Hainaut – participation d'élèves d'académies aux festivals d'été	3.000 €
Jeunesses Musicales – Film relatif à l'Orchestre à la Portée des Enfants	2.500 €

Académie de Saint-Josse-Ten-Noode/Schaerbeek – 100 <sup>ème</sup> anniversaire de Jacques Stehman	2.000 €
Concours de Piano de Liège – Prix	2.500 €
Culture & Communication – Concours - Prix pianiste F. Glorieux	1.500 €
Université Jérusalem-Belgique - Concours - Prix violoniste M. Guttman	1.500 €
Brussels Summer Festival – Concours jeunes musiciens	1.200 €
Le petit conservatoire du Brabant Wallon – chant choral pour enfants	1.500 €
6 associations bénéficiant de l’immunité fiscale des dons reçus (6 subsides)	155 €
<b>TOTAL AIDES AUX PROJETS</b>	<b>81.655 €</b>

### Aides aux projets



■ Nombre de projets soutenus



■ Montant octroyé (projets)

## **4.5. Subventions récurrentes et ponctuelles en musique contemporaine**

### **4.5.1 Bourses d'aide à la composition**

#### *Rappel des critères*

Tout compositeur professionnel travaillant en Fédération Wallonie-Bruxelles peut introduire une demande de bourse de composition. Les dossiers sont examinés par le Service de la Musique et par le Conseil de la Musique Contemporaine qui remettent un avis au Ministre. Sur base de ces éléments, le Ministre décide s'il y a lieu d'octroyer une bourse. Il s'agit de bourses d'encouragement et non de commandes, et donc d'une simple participation dans la rétribution du compositeur, le reste étant à charge du commanditaire de l'œuvre.

Les bourses sont octroyées pour une œuvre déterminée. Aucune aide n'est accordée sans garantie que l'œuvre ne sera jouée en public. Cependant, la demande, même incomplète, doit être introduite au moins un mois avant la création de l'œuvre. La demande doit être complétée au plus tard avant la création de l'œuvre, soit le jour du concert de création.

Le montant de la bourse varie selon la durée de l'œuvre, le nombre d'interprètes, la complexité de la partition, etc. Il est octroyé au maximum une bourse complète par compositeur et par an. Si plusieurs demandes sont introduites la même année, la deuxième bourse est réduite (en général de 20 %) par rapport aux critères habituels.

#### ***Bourses octroyées en 2012***

21 bourses ont été octroyées à des compositeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles à charge du budget 2012, représentant un montant total de 73.500 €, contre 59.250 € en 2009, 81.000 € en 2010 et 57.900 € en 2011. On remarque que le **montant total** alloué aux compositeurs a significativement augmenté de 2004 à 2007, mais a subi un tassement en 2008 et 2009. Depuis lors, le nombre de bourses reste stable (une vingtaine par an), tandis que le montant total oscille entre +/- 60.000 et +/- 80.000 €.

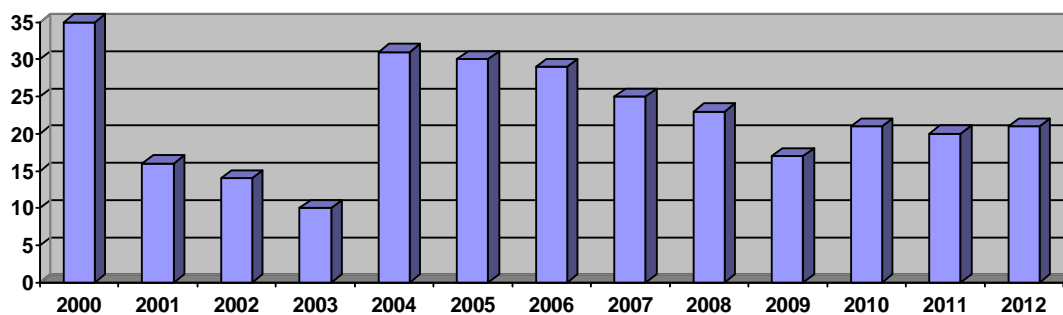
Sur ce plan, 2012 est une année positive, en hausse par rapport à 2011.

Il faut noter que 7 demandes de bourse ont reçu un avis positif du Conseil en 2011 mais ont été soutenues à charge du budget 2012 (pour un montant total de 27.500 €). Il en est de même en 2012 : 13 bourses de composition ayant reçu un avis favorable en 2012 ont été imputées à charge du budget 2013 (pour un montant total de 28.100 €). Ces 13 bourses figureront donc dans les statistiques du bilan 2013.

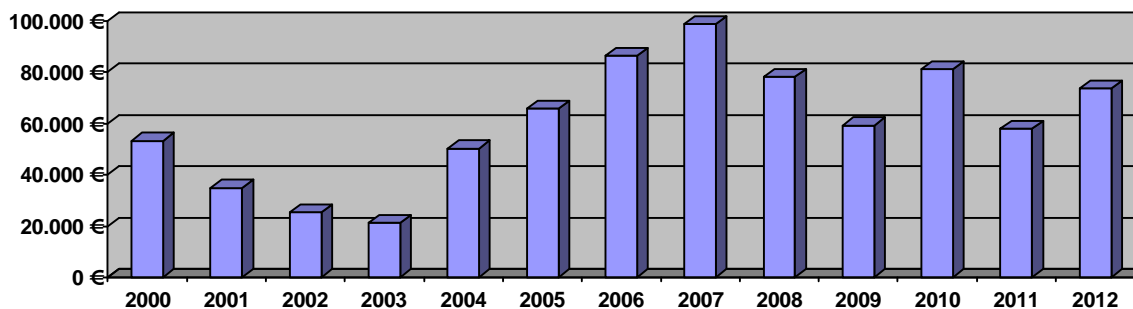
### Bourses de composition – évolution depuis 2000

Exercice budgétaire	Nombre de bourses allouées	Montant total	Montant moyen par bourse
2000	35	53.173 €	1.519 €
2001	16	34.829 €	2.177 €
2002	14	25.350 €	1.811 €
2003	10	21.300 €	2.130 €
2004	31	50.093 €	1.616 €
2005	30	65.700 €	2.265 €
2006	29	86.300 €	2.976 €
2007	25	98.595 €	3.944 €
2008	23	78.000 €	3.391 €
2009	17	59.250 €	3.485 €
2010	21	81.000 €	3.857 €
2011	20	57.900 €	2.895 €
2012	21	73.500 €	3.500 €
<b>Total sur 13 ans</b>	<b>292</b>	<b>784.990 €</b>	<b>2.688 €</b>
<i>Moyenne annuelle</i>	<i>22,46 / an</i>	<i>60.384 € / an</i>	

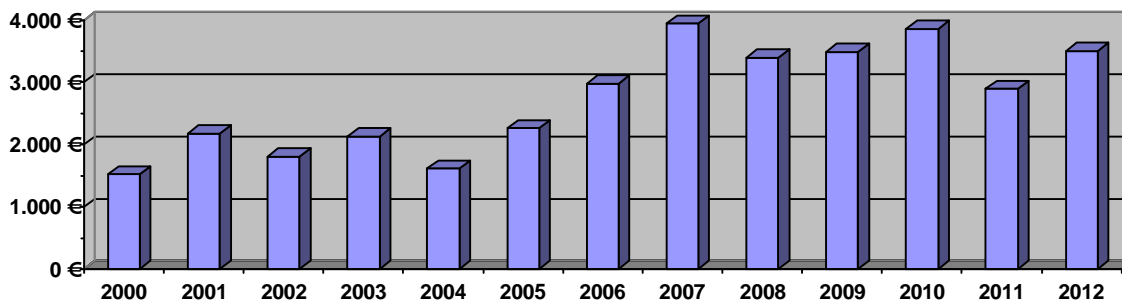
#### Evolution du nombre de bourses



#### Evolution du montant total octroyé



#### Evolution du montant moyen par bourse



Les compositeurs suivants ont été soutenus à charge du budget 2012 :

<b>Compositeurs</b>	<b>Titre de l'œuvre</b>	<b>Montants</b>
Benoît Mernier	La Dispute	15.000 €
Jean-Luc Fafchamps	... par en-dessous	4.000 €
Grégory d'Hoop	Une roe qui tourne	1.500 €
Jérémy Janssens	L'aube tendre	1.500 €
Clément Parmentier	Trou noir	1.500 €
Michel Bero	Aurores de printemps	1.500 €
Aldo Platteau	Cartoon story : a day with coyote	2.500 €
Sylvie Bouteiller	Piquée d'un faune	1.500 €
Hao-Fu Zhang	Symphonie n°1	12.000 €
Jean-Louis Poliart	Une aventure pianistique	3.000 €
Brice Deloose	Le temps de l'oubli	3.000 €
Daniel Perez Hajdu	Prologue pour une image	2.000 €
Marcel Cominotto	Fusions	2.000 €
Marcel Cominotto	Le Parfum des cordes	2.000 €
Denis Bosse	Semaino	1.500 €
Sarah Wéry	Moebius	750 €
Gaëlle Hyernaux	Moebius	750 €
Jean-Luc Fafchamps	Beth/Veth	5.000 €
Christophe Guiraud	Fosses à oiseaux	2.500 €
Anne Martin	Epiphanie de la rose	2.000 €
Annette Vande Gorne	Yawar Fiesta	8.000 €

#### 4.5.2 Aide à l'interprétation en musique contemporaine

Le Conseil a approuvé en 2011 la mise en place d'un programme d'aide aux interprètes d'œuvres contemporaines de compositeurs issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour bénéficier de ce type d'aide, au moins deux exécutions de l'œuvre doivent être prévues, dont au moins une au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2012, l'interprète suivant a été soutenu :

<b>Interprète</b>	<b>Compositeur</b>	<b>Œuvre</b>	<b>Montant</b>
Stéphane Ginsburgh	Jean-Luc Fafchamps	Beth/Veth	1.000 €



### 4.5.3 Aides à la production discographique en musique contemporaine

#### Rappel des critères

Voir point 4.4.4 (Aide à la production discographique en musique classique) ci-dessus.

#### Projets soutenus en 2012

Quatre productions discographiques ont été soutenues à charge du budget 2012, pour un montant total de 24.500 €.

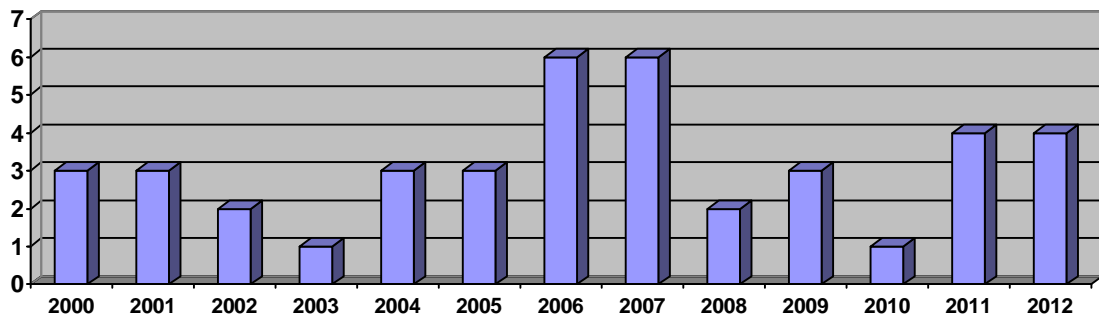
<b>Productions discographiques</b>	<b>Montants</b>
Voce et Organo – CD d’œuvres de JP Deleuze « <i>Tota pluchra es, amica mea</i> »	6.500 €
D.I.T.H. – Ensemble Saxacorda – CD d’œuvres de différents compositeurs de 1986 à 2011	7.000 €
Crescendo – Sophie de Tillesse – CD de G. Compère, F. Poulenc et L. Durey	8.000 €
Zahava Seewald – CD d’œuvres de M. Grébil et Z. Seewald	3.000 €

#### Disques – évolution des subventions depuis 2000

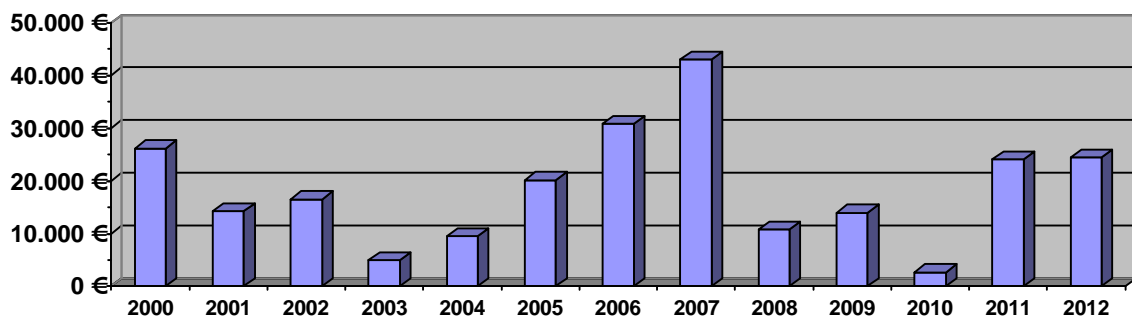
Exercice	Nombre de disques	Montant total des subventions ponctuelles	Montant moyen par disque	4 contrats-programmes/ conventions Montant total
2000	3	26.153 €	8.718 €	153.694 €
2001	3	14.254 €	4.751 €	180.962 €
2002	2	16.500 €	8.250 €	187.000 €
2003	1	5.000 €	5.000 €	187.000 €
2004	3	9.550 €	3.183 €	189.000 €
2005	3	20.165 €	6.722 €	192.000 €
2006	6	30.800 €	5.133 €	211.000 €
2007	6	43.000 €	7.167 €	231.000 €
2008	2	10.850 €	5.425 €	250.000 €
2009	3	14.000 €	4.666 €	271.000 €
2010	1	2.700 €	2.700 €	271.000 €
2011	4	24.100 €	6.025 €	276.000 €
2012	4	24.500 €	6.125 €	276.000 €
<b>Total sur 13 ans</b>	<b>41</b>	<b>241.572 €</b>	<b>5.892 €</b>	<b>2.875.656 €</b>
<i>Moyenne annuelle</i>	<i>3,15 / an</i>	<i>18.582 € / an</i>		

Depuis l'exercice 2000, quatre maisons de disques bénéficient d'un contrat-programme ou d'une convention en musique classique et contemporaine : Cypres, Sub Rosa, Outhere (label Ricercar) et Musique en Wallonie. Ce processus a permis de stabiliser les opérateurs les plus actifs et les plus réguliers ; d'autre part, il donne au Conseil la faculté de soutenir de nouvelles initiatives. Le budget affecté aux projets ponctuels de disques en musique classique et contemporaine, qui s'élevait initialement à 100.000 euros par an, a été réduit à 43.000 € de 2004 à 2006. Il a, depuis lors, été réaugmenté et a atteint 75.500 € en 2010, 68.000 € en 2011 et 61.000 € en 2012. Le nombre de disques de musique contemporaine subventionnés de manière ponctuelle est limité : les disques produits dans ce domaine le sont surtout grâce aux conventions des labels Cypres et Sub Rosa. Il est cependant intéressant de noter que 5 demandes de production discographique de musique contemporaine ont obtenu un avis positif en 2012 mais recevront un subside à charge des crédits du budget 2013. En tenant compte de ces reports, on constate que le Conseil de la Musique Contemporaine aura soutenu 9 productions en 2012, soit le nombre le plus élevé de productions depuis plus de 10 ans.

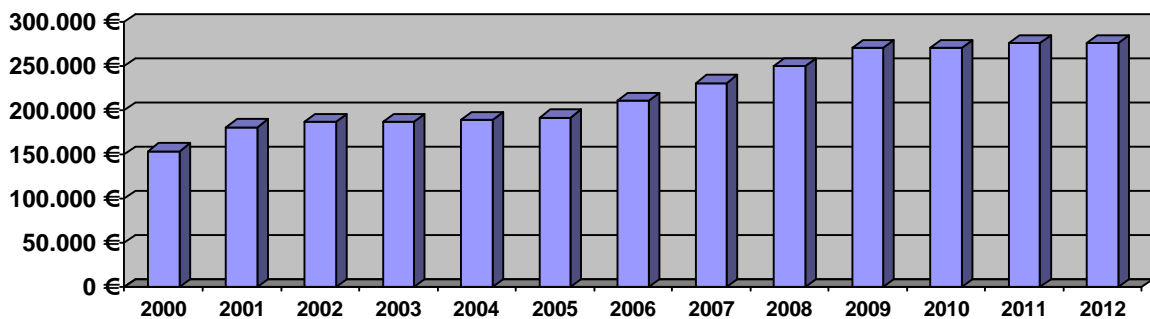
### Aide à la production discographique : nombre de projets ponctuels en musique contemporaine



### Aide à la production discographique : projets ponctuels en musique contemporaine



### Labels conventionnés en musique classique et contemporaine (4 labels)



#### 4.5.4 Subventions aux ensembles, organisateurs et projets en musique contemporaine

Outre les demandes de bourses de composition et d'aides à la production de disques, le Conseil de la Musique Contemporaine examine également des dossiers relatifs à des ensembles musicaux, des saisons de concerts, des festivals, etc. Ce type de demande augmente depuis quelques années. En 2012, 14 subventions ont été octroyées pour un montant total de 109.500 €.

##### *Projets soutenus en 2012*

Quatre subventions ont été octroyées à des **ensembles** spécialisés en musique contemporaine en 2012, pour un total de 43.000 € :

<b>Ensembles</b>	<b>Montants</b>
Ensemble 21 – fonctionnement	17.500 €
Ensemble Sturm und Klang - – fonctionnement	14.000 €
Ensemble ON – fonctionnement	8.500 €
Quatuor Tana – fonctionnement	3.000 €

D'autre part, les **organiseurs, festivals, concours et associations de promotion** suivants ont été subventionnés pour un total de 66.500 € :

<b>Organiseurs, festivals, production de spectacles, promotion</b>	<b>Montants</b>
Salon Mativa – Festival Musica Intima	8.000 €
Forum des Compositeurs – organisation du Festival Loop 5	6.000 €
Inaudible – Concerts de musique improvisée	5.000 €
Emergence – Festival	6.000 €
Forum des Compositeurs – Festival « World Music Days » 2012	25.000 €
Les Concerts de l'Académie Royale – organisation de concerts (complément)	1.000 €
ARTEM – concerts dans le cadre des Journées d'Informatique Musicale 2012 à Mons	5.000 €
Société Belge d'Analyse Musicale (SBAM)	4.000 €
Musique en Liberté – Festival « L'Europe en musique » 2012	2.500 €
Concours International André Dumortier (Œuvre de Jean-Marie Rens et Prix spécial)	4.000 €

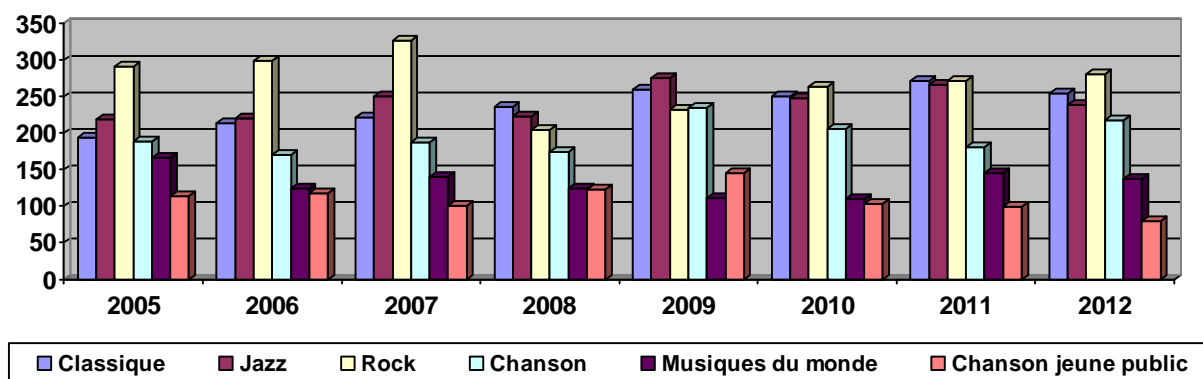
On peut noter la subvention importante de 25.000 € au Forum des Compositeurs, pour l'organisation, avec l'ISCM-Vlaanderen, des World Music Days 2012, avec la participation notamment du Manège.Mons, du Centre Henri Pousseur, de Musiques et Recherches, ainsi que le soutien financier de WBI. Cet événement ne s'était plus déroulé en Belgique depuis 1981. Tout au long des 11 jours du festival, et particulièrement le 29 octobre lors de la journée organisée à Mons, 13 compositeurs, 2 ensembles et 2 solistes issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont pu être présentés au public et à l'ensemble des délégués de l'International Society of Contemporary Music (ISCM).

Enfin, à l'occasion de cette édition, le Forum des compositeurs, qui était un membre associé depuis 2009, est devenu un membre à part entière de l'ISCM.

## 5. Les aides du Service de la Diffusion (Art et Vie)

Outre le Service de la Musique, des subventions sont également octroyées par le Service de la Diffusion des Arts de la Scène – programme Art et Vie, pour la décentralisation d’artistes et d’ensembles de Wallonie et Bruxelles en théâtre, musique, danse et arts forains, auprès des programmateurs reconnus par la D.G. Culture (centres culturels, petits lieux, festivals, organisateurs spécialisés).

En musique (tous styles confondus), 1.385 concerts ont été soutenus en 2012 (contre 1.395 en 2011). Le montant total des interventions s’est élevé à 612.220 €. Tous les styles musicaux sont soutenus : rock, hip hop, chanson pour enfants, jazz, folk, etc.



Dans le programme Art et Vie, la musique classique (en bleu dans le graphique ci-dessus) est assez souvent programmée depuis 2009, quasiment à égalité avec le jazz et le rock : 255 concerts soutenus en 2012 pour un total de 103.495 €.

Les 255 subventions octroyées se sont réparties comme suit : 47 récitals, 45 concerts en duo, 41 en trio, 27 en quatuor, 26 en quintette, 27 pour des ensembles de 6 à 9 musiciens, 27 pour 10 à 20 musiciens et 15 pour des orchestres ou ensembles plus nombreux.

Il est difficile de citer les artistes qui ont le plus tourné en Art et Vie. En effet, la plupart des musiciens classiques jouent dans plusieurs formations différentes (en solo, duo, trio, etc.). Outre des groupes reconnus depuis longtemps, on constate l’émergence d’ensembles de musique de chambre.

### Ensembles ayant le plus tourné en Art et Vie en 2012 (et nombre d’interventions):

Benjamin Epe (6), Olivier De Spiegeleir (3), Duo de harpes Nefeli (3), Duo Solot (3), Duo Rubato (3), Trio Talweg (5), Trio Grumiaux (4), Quatuor Alfama (5), Quatuor Danel (3), Ensemble Quartz (6), Chapelle musicale de Tournai (5), La Cetra d’Orfeo (4 + 5 en spectacles pluridisciplinaires), Théâtre du Tumulte (4), Ricercar Consort (3), Ensemble Ausonia (3), Ensemble Bradamante (3), Ensemble Astoria (3), Saxacorda (3), Euro Symphonic Orchestra (3), Orchestre Nuove Musiche (3), Orchestre Royal de Chambre de Wallonie (6), Orchestre National de Belgique (5)

## 6. Conclusions

Au total, **133 subventions ont été octroyées en 2012** (contre 130 en 2011), réparties entre :

- 33 contrats-programmes et conventions ;
- 60 subventions ponctuelles ou récurrentes en musique classique ;
- 40 subventions ponctuelles ou récurrentes en musique contemporaine.

Le problème budgétaire reste toujours un obstacle au développement de la politique musicale en Fédération Wallonie-Bruxelles, sachant que 98,25 % du budget du Service de la Musique classique est affecté aux 33 associations bénéficiant d'un contrat-programme ou d'une convention. Le budget pour les nouveaux projets ou pour les aides ponctuelles est donc très réduit.

En ce qui concerne **les contrats-programmes et conventions** :

- le festival Automne musical de Spa et l'organisateur Al Mizwète (Herve) ont obtenu une première convention de 4 ans. De nouvelles conventions sont prévues pour 2013, notamment en faveur des organisateurs de concerts récurrents ;

- les subsides du Festival des Midis-Minimes ont pu être augmentés, tandis que les autres conventions et contrats-programmes ont été renouvelés pour le même montant ;

- aucune indexation n'a pu avoir lieu en 2012, compte tenu de la baisse du budget global de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Les aides ponctuelles (hors conventions) en musique classique** ont évolué comme suit :

- certains nouveaux festivals ont pu être aidés ;
- le nombre de disques soutenus est particulièrement faible en 2012 ;
- plusieurs projets examinés en 2012 ont été reportés sur le budget 2013, faute de budget disponible, ou parce que le projet était finalisé en 2013.

**En musique contemporaine**, le budget global pour les aides ponctuelles et récurrentes est resté stable. On constate que :

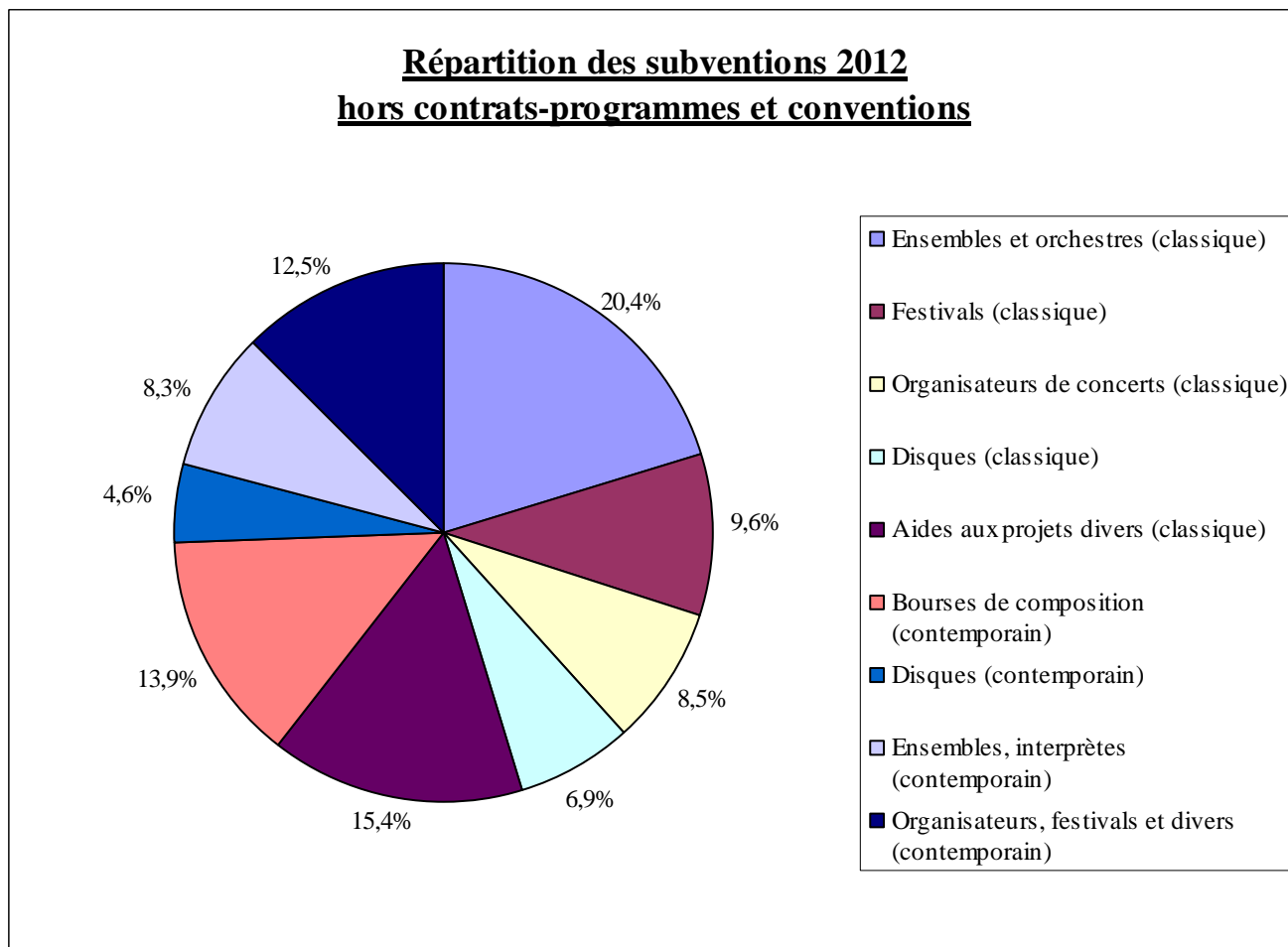
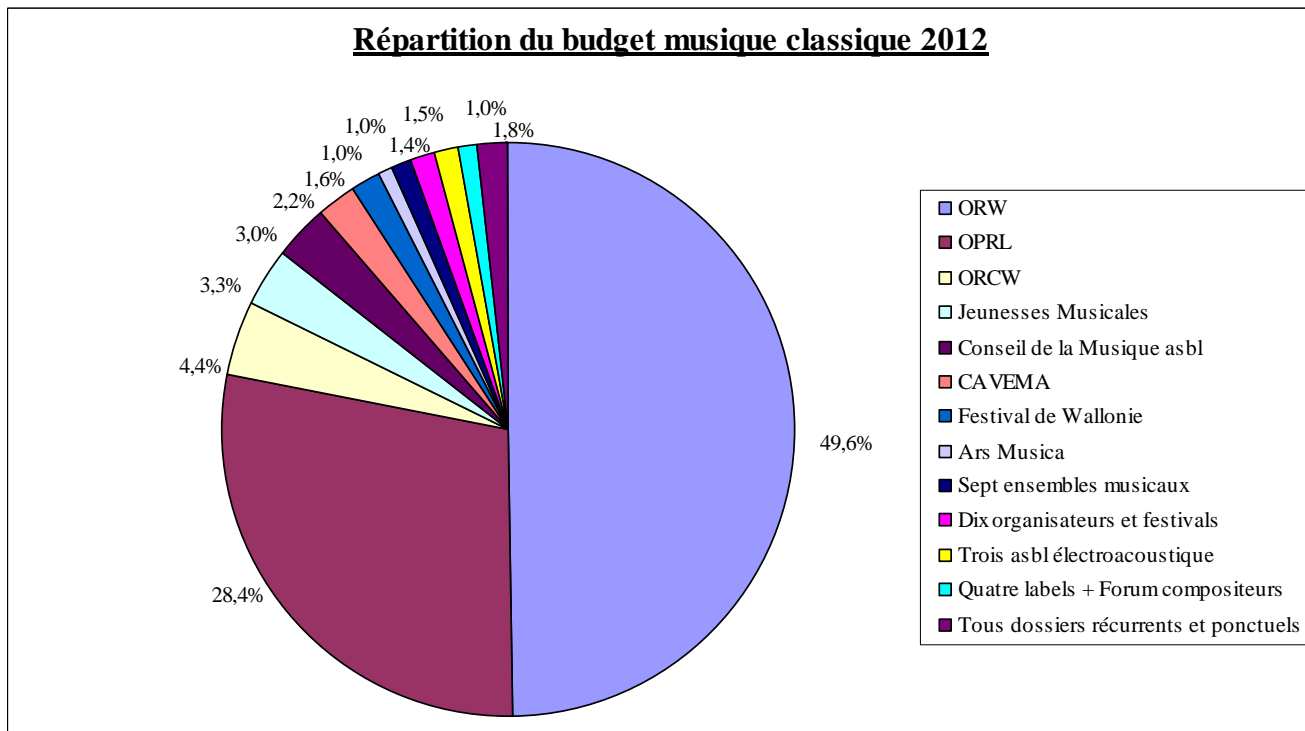
- le budget affecté aux bourses de composition a augmenté (73.500 € contre 57.900) ;
- l'aide à la production discographique est tout à fait comparable à l'exercice 2011 ;
- depuis quelques années, le nombre d'ensembles, festivals et organisateurs de concerts spécialisés en musique contemporaine a légèrement progressé, même si leur nombre reste encore faible ;
- les World Music Days, événement d'ampleur internationale, ont eu lieu en Belgique en 2012.

Il reste essentiel d'encourager les lieux de diffusion à programmer de la musique classique et contemporaine, de développer la médiatisation des jeunes artistes de talent et de leur permettre de jouer dans un réseau de lieux et de festivals. Depuis début 2012, la Fédération Wallonie-Bruxelles organise le festival ProPulse, qui permet notamment à des ensembles et solistes de musique classique et contemporaine de nos régions de se produire devant des programmateurs et professionnels du secteur des Arts de la Scène. Les groupes qui s'y sont produits en 2012 et en 2013 ont pu, pour certains, obtenir des concerts dans des centres culturels ou des festivals, ce qui est encourageant.

Enfin, l'accroissement et le renouvellement du public doivent rester des objectifs majeurs pour l'ensemble des acteurs professionnels.

## 7. Annexes

### 7.1. Répartition du budget musique classique



## **7.2. Documents utiles**

Les formulaires, vade-mecum et autres documents utiles peuvent être téléchargés sur notre site internet : <http://www.artscene.cfwb.be/index.php?id=7696>

## **7.3. Composition du Service**

**Lionel Larue**, Directeur des Services Musique (classique et non classique) et Diffusion

**Sophie Millecamps**, Chargée de mission, Analyse des dossiers

**Carine Rouyr**, Assistante, Traitement et suivi des subventions